

Lancement de la formation Natura è Ambiente

Natura è Ambiente. C'est le nom de la formation professionnalisante dédiée aux activités de pleine nature, qui verra le jour dès la rentrée prochaine. Après des années de négociations et en partenariat avec le Centre du sport et de la jeunesse Corse (CSJC), l'Union corse des professionnels des activités de pleine nature (UCPAPN) a atteint son objectif : proposer "une formation qui réponde aux besoins des entreprises" et qui permette aux jeunes diplômés de "s'insérer sur le marché du travail", explique Sauveur Grisoni, président du syndicat.

Un marché du travail dont les indicateurs sont plus que bons : "Le taux d'insertion professionnelle est de 80%", affirme Gilles Tarnier, directeur du CFA du sport et de l'animation. Face à de tels chiffres, Opalia, l'opérateur chargé du financement et de la promotion de l'apprentissage, a versé "plus de 80 000 euros", révèle Jean-Ange Leca, directeur de l'antenne corse. Un financement qui se fait via le fonds de la taxe d'apprentissage.

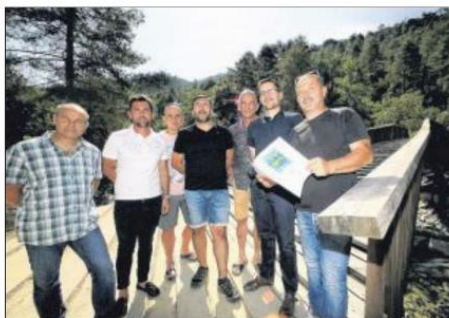
Après avoir constaté "une carence de formation locale", l'équipe aux

manettes du projet a décidé de l'axer sur la formation de la main-d'œuvre insulaire "pour que les activités soient dispensées par des gens issus du terroir", souligne Sauveur Grisoni, et pour donner aux jeunes d'ici la possibilité d'avoir un boulot. "Une valeur ajoutée" pour le directeur du CFA du sport et de l'animation, puisque les futurs titulaires disposeront "d'une connaissance des espaces et d'une culture de la langue".

Développer des offres à l'année

De son côté, Petr'Anto Tomasi, président du CSJC, tient à souligner que "cette formation est axée sur une activité annuelle". Une précision qui a toute son importance puisque les disciplines concernées sont soumises à la saisonnalité. Pourtant, ce diplôme permettra à son titulaire de travailler à l'année : "Un développement d'offres à l'année a été mis en place, comme pour les randonnées par exemple".

Quatre enjeux phares entourent ce dispositif : sa qualification car les



L'UCPAPN présentait hier sa nouvelle formation professionnalisante autour des métiers de pleine nature, qui verra le jour à la rentrée prochaine. / PHOTO L. FILIPPINI

diplômés seront titulaires d'un brevet d'État. Sa qualité, assurée, selon Gilles Tarnier, par le fait qu'il est "axé sur la connaissance de l'environnement naturel et culturel". Son aspect professionnalisant car ceux qui le suivent bénéficieront "d'un

contact avec le monde de l'entreprise" via leur alternance.

Enfin, le grand nombre de sports de nature inclus dans la formation, qui répond à "une exigence de polyvalence".

IRENE AHMADI

La formation en détail

Pour bénéficier du diplôme BP JEPS spécialité "activités physiques pour tous", il faut être âgé de 16 à 30 ans.

Les candidats devront passer deux tests : un premier d'endurance qui consiste à effectuer des allers-retours sur 20 mètres.

Une fois validé, le postulant sera soumis à un parcours d'habileté motrice d'une durée d'1,50 mn à 2,30 mn qui prévoit un ensemble d'exercices (sprint, slalom, roulades...).

Si ce test est réussi, la dernière étape est un entretien oral servant à s'assurer de la motivation du candidat et de la solidité de son projet professionnel. Le futur diplômé effectuera 644 heures au centre (CSJC) et 490 heures en entreprise.